

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/07/2025 - B2025/039791 - 2021 B 01535 - 894 184 852 - A.G. BAT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AG BAT 2 ALLEE DES IFS 69690 CORBAS FRANCE	2 ALLEE DES IFS 69690 CORBAS
SIRET 89418485200016	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées RAVALEMENT DE FACADES Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	10 242	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quinquies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 06052025 Lieu : LYON Qualité : PRESIDENTE Nom du signataire : MME KARA GUNAY AYFER

Certifié conforme et valable
à Lyon le 06/05/2025.

A-G

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2025)

Si déposé néant, cochez la case ☒

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>	payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				<i>c</i>				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<i>d</i>				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				<i>e</i>				
				<i>f</i>				
				<i>g</i>				
				<i>h</i>				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				<i>i</i>				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<i>j</i>				
Montant des revenus répartis (5)				<i>Total (a à h)</i>				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-3 à 6 ann III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités payement dus 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 7	
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8		
1								
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

A-G

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>AG BAT</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>2 ALLEE DES IFS 69690 CORBAS</u>																								
SIREN <u>8 9 4 1 8 4 8 5 2</u>																								
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>														
Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 4</u>																								
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net										
										1		2		3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles									010		012												
	Fonds commercial *																							
	Autres *									014		016												
	Immobilisations corporelles *									028	6 080	030	4 349	1 731										
	Immobilisations financières * (1)									040		042												
Total I (5)										044	6 080	048	4 349	1 731										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									050		052											
		Marchandises *									060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *									068	19 142	070		19 142									
		Autres* (3)									072	1 935	074		1 935									
	Valeurs mobilières de placement									080	15	082		15										
	Disponibilités									084	631	086		631										
	Charges constatées d'avance*									092		094												
Total II										096	21 722	098		21 722										
Total général (I + II)										110	27 802	112	4 349	23 453										
PASSIF												Exercice N		NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120				300										
	Écarts de réévaluation									124														
	Réserve légale									126				30										
	Réserves réglementées*									130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)									132				17 271										
	Report à nouveau									134				(25 503)										
	Résultat de l'exercice									136				10 242										
	Subventions d'investissement									137														
	Provisions réglementées									140														
	Total I										142				2 340									
Provisions pour risques et charges										Total II		154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164														
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166				3 167										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <u>169</u>)									172				17 946										
	Comptes courants d'associés									173														
	Autres dettes									175														
	Produits constatés d'avance									174														
Total III										176				21 113										
Total général (I + II + III)										180				23 453										
RENOUVELLEMENTS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an									193		(4)	Dont dettes à plus d'un an									195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an									197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*									182	6 095
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs									199		Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice*									184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT

A-6

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AG BAT

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210			
	Production vendue	Biens	215		214	10 700		
		Services*	217		218	113 000		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A (I)				232	123 700		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	1 508		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)				242	56 054		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	895	244	1 451		
	Rémunérations du personnel*				250	37 887		
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	11 496		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI)		255		254	1 216		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262			
		Total des charges d'exploitation (II)				264	109 611	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	14 089		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	3 847		
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)					300			
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347					
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	10 242		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312	10 242	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342		
				JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art 44 quindécies A	181				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993				
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
		Deduction except simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	10 242	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits antérieurs reportables * 25 503 dont imputés sur le résultat :				360	10 242			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370		372	

Désignation de l'entreprise : AG BAT

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	6 080	462		464		466	6 080	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL		490	6 080	492		494		496	6 080	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	3 133	552	1 216	554		556	4 349
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	3 133	572	1 216	574		576	4 349

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1			2			3			4			5		
		6			7			8			9			10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme										
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧								
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589								
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595								
TOTAL					596	585	597	599								

A-G

Désignation de l'entreprise : AG BAT

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques mat et outillage	730		735	
Inst générales, agen- cements amén div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER

NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	25 503
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter
Déficits imputés	983	10 242
Déficits reportables	984	15 261
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	15 261

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : AG BAT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	2	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	123 700	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	123 700	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	1 508	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	56 054	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	57 562	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	66 138
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	66 138	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

A.G

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 9 4 1 8 4 8 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AG BAT

ADRESSE (voie) 2 ALLEE DES IFS

CODE POSTAL 69690

VILLE CORBAS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille KARA GUNAY Prénom(s) AYFER

Nom d'usage % de détention 100 Nb de parts ou actions 300

Naissance : Date 02031982 N° Département 99 Commune KULU Pays FR

Adresse : N° 2 Voie ALLEE DES IFS

Code Postal 69960 Commune CORBAS Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1/1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 9 4 1 8 4 8 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AG BAT

ADRESSE (voie) 2 ALLEE DES IFS

CODE POSTAL 69690 VILLE CORBAS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

A-G

SASU A.G. BAT
Société par actions simplifiée au capital de 300 €
Siège social : 2 Allée des Ifs 69 960 Corbas
Immatriculée au RCS de Lyon 894 184 852

RAPPORT DE GESTION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES

Exercice clos le 31/12/2024

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice **clos le 31/12/2024**, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous avons adressé, avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi, à savoir :

- les comptes annuels, l'inventaire,
- le texte des résolutions que nous proposons à votre vote,
- le rapport spécial prévu L 223-19 du Code de Commerce.

Les comptes de bilan que nous vous soumettons ont été établis dans le respect des dispositions du code de commerce (art 8 à 17), de la loi numéro 83353 du 30 avril 1983 et du décret numéro 831020 du 29 novembre 1983 (articles 7, 21 et 24).

Après constitution des amortissements et des provisions qui nous ont paru nécessaires pour faire face à des pertes et charges probables, ces comptes et le bilan font apparaître, pour l'exercice écoulé, **un résultat positif de 10 242 €**, au sujet duquel nous vous ferons ci-après une proposition d'affectation conforme aux stipulations de nos statuts.

I. Compte-rendu de la gestion et situation de la société durant l'exercice écoulé :

Hors Taxes :

- Les produits d'exploitation se totalisent à	123 700 €
- les charges d'exploitation se totalisent à	109 611 €
- le résultat d'exploitation est donc de	14 089 €

Compte tenu des charges financières de	3 847 €
Des produits financiers de	0 €
Des charges exceptionnelles de	0 €
Des produits exceptionnels de	0 €
De l'impôt sur les sociétés de	0 €
Le résultat courant après impôt se traduit par bénéfice de	10 242 €.

Aucune dépense ni charge de la nature de celles visées a l'article 39.4 CIG n'a été comptabilisé au cours de cet exercice.

Au cours de la même période, les investissements ont été de 0 €, se décomposant comme suit :

- éléments incorporels :	0 €
- éléments corporels :	0 €
- immobilisations financières :	0 €

Quant à l'effectif moyen du personnel, il était de **2 personnes** pour cet exercice.

II. Evolution

Cet exercice social se solde par un résultat négatif. Nous espérons progresser et atteindre un résultat positif l'année prochaine.

III. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Néant.

IV. Activité en matière de recherche et de développement :

Pour satisfaire aux prescriptions légales, nous vous précisons que notre société n'est pas intéressée par les activités de cette nature.

V. Informations relatives aux filiales et participations (Lois n°85-705 du 12.07.1985-Article 356 à 356-3 de la loi du 24.07.1966 et la loi n°89-531 du 02.08.1989)

Pour satisfaire aux prescriptions légales, nous vous précisons que notre société ne possède aucune filiale, qu'elle n'a pas de participation dans d'autres sociétés et qu'elle n'est concernée par aucune de ces dispositions.

VI. Propositions d'affectation du résultat :

En conformité des dispositions statutaires, nous vous proposons d'entériner l'affectation du résultat de l'exercice comme suit :

➤ **En report à nouveaux : 10 242 €**

VII. Résolutions proposées à l'assemblée :

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

La présidence,

Le 6 Mai 2025 †



SASU A.G. BAT
Société par actions simplifiée au capital de 300 €
Siège social : 2 Allée des Ifs 69 960 Corbas
Immatriculée au RCS de Lyon 894 184 852

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 6 Mai 2025

Au siège de la société,

Le ou les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation qui leur en a été faite par la présidence.

L'assemblée est présidée par **Madame KARA GUNAY Ayfer**, agissant en qualité de président, qui rappelle la répartition actuelle du capital de la société.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Madame KARA GUNAY Ayfer**, propriétaire de 300 actions,

Total égal au nombre d'actions composant le capital social, soit 300 actions.

Après avoir constaté que la totalité des actions sont présentes, Monsieur le président déclare la séance ouverte.

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39.4 du CGI,
- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice **clos le 31/12/2024**
- Affectation des résultats
- Approbation de la rémunération de la présidence,
- Questions diverses.

Puis il ouvre les débats.

A . G

Après discussion, le président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la présidence :

-de ce que les dispositions légales statutaires concernant tant la convocation de l'assemblée, que la communication des comptes sociaux ont été respectées et, notamment de la mise à disposition des associés de l'inventaire dans les conditions de l'article 36 alinéa 2 du décret du 23 Mars 1967.

-ainsi que les réponses données aux questions écrites posées par des associés conformément aux dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport de la présidence, statuant en application de l'article 223 quarter CGI

- Prend acte d'aucune dépenses ni charges de la nature de celles visées à l'article 39.4 de ce code n'a été comptabilisée au cours de cet exercice.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise des documents prescrit par la loi, approuve le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels et l'annexe concernant l'exercice social soumis à l'approbation de l'assemblée tel qu'ils ont lui été présentés, et donne quitus à la présidence de l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir délibéré, constate que le résultat de l'exercice est positif de **10 242 €**, et décide l'affectation du résultat comme suit :

- **En report à nouveaux : 10 242 €**

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la société.

CINQUIEME RESOLUTION

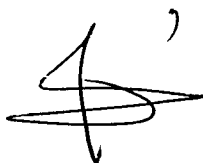
Approuve la rémunération brute ainsi que les remboursements des frais occasionnés pour les besoins de la société allouée à la présidence au cours de cet exercice.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et les associés.

Le président et
Président de la séance,



Les associés

